



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruno Le Maire et Olivia Grégoire confient à Bris Rocher une mission sur la gouvernance responsable des entreprises

Paris, le 11/05/2021
N°982

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et Olivia Grégoire, secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable ont confié à Bris Rocher, président-directeur général du groupe Rocher, une mission sur la gouvernance responsable des entreprises.

La loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite « loi Pacte » portée par Bruno Le Maire, a marqué des avancées significatives en faveur d'un modèle d'entreprise plus responsable et plus durable. Elle a fourni de nouveaux outils pour mieux intégrer les dimensions sociales, environnementales et sociétales à l'activité de l'entreprise : la **raison d'être**, la **société à mission** et le **fonds de pérennité**. Elle a développé le partage de la valeur, notamment en stimulant le recours à l'**actionnariat salarié**. Elle a créé les conditions d'une **transparence plus forte** à l'égard des parties prenantes de l'entreprise (consommateurs, investisseurs, actionnaires, citoyens), par exemple en matière de rémunération des dirigeants.

À l'heure où la crise sanitaire que nous traversons renforce nos interrogations sur nos modes de consommer et de produire, de nombreuses entreprises ont déjà saisi cette opportunité pour réorienter leurs modèles. Le statut d'entreprise à mission est souvent apparu comme la voie opportune afin de se faire moteur de la réflexion sociale et environnementale actuelle. On en dénombre aujourd'hui **près de 200, parmi lesquels le groupe Rocher a été un pionnier**, en inscrivant dans ses statuts le 24 octobre 2019 sa mission : « Reconnecter les femmes et les hommes à la nature ».

Le rapport sera remis par Bris Rocher aux ministres fin octobre 2021. Il visera à :

- évaluer l'impact des outils en faveur d'un capitalisme plus responsable et identifier des voies d'approfondissement, dans la continuité des avancées de la loi Pacte ;
- analyser les premières expériences des entreprises pionnières dans l'adoption de leur mission, pour inspirer d'autres entreprises ;

- établir un comparatif à l'échelle européenne, en fonction des différentes législations et certifications en cours ;
- formuler des propositions pour tirer le meilleur parti des avancées de la loi Pacte en faveur d'une gouvernance plus responsable des entreprises, pour renforcer la diffusion de ces principes et de ces outils.

Pour Bruno Le Maire, « *La loi PACTE a permis des avancées majeures pour développer un modèle d'entreprise plus juste, plus attentif aux aspirations de nos concitoyens. Le temps est venu d'en faire un premier bilan et d'identifier de nouveaux axes de progrès. C'est le sens de la mission confiée à Bris Rocher.* »

Pour Olivia Grégoire, « *La promulgation d'une loi est plus souvent une étape qu'un aboutissement. Ainsi, la loi Pacte a introduit de nouveaux jalons permettant de bâtir un modèle d'entreprise responsable, qui a vocation à s'épanouir dans les prochaines années. Elle a marqué des avancées significatives en faveur d'un modèle d'entreprise plus responsable et plus durable. Fort de son expérience en la matière, Bris Rocher aura pour mission d'identifier les voies d'approfondissement possibles, dans la continuité des avancées de la loi Pacte.* »

Pour Bris Rocher, « *lorsque nous avons décidé de devenir entreprise à mission, c'était avec la conviction que nous avons un devoir envers la planète, les citoyens et nos collaborateurs de mieux faire. Un an et demi plus tard, cette conviction est intacte et nous sommes plus que jamais convaincus de l'utilité de ce modèle, de notre mission et des objectifs associés à celle-ci. Ce rapport, commandé par le Ministère, est la preuve qu'il nous faut faire un état des lieux de la situation et démontrer la pérennité de ce modèle. Je le crois, l'entreprise de demain est une entreprise à mission. Chaque entreprise devrait considérer cette opportunité d'œuvrer au bien commun.* »

Pour en savoir plus sur les entreprises à mission : <https://www.entreprisesamission.com>

Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire
Cabinet d'Olivia Grégoire
Groupe Rocher

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr
fleur.douet@cabinets.finances.gouv.fr
marion.moulin@yrnet.com